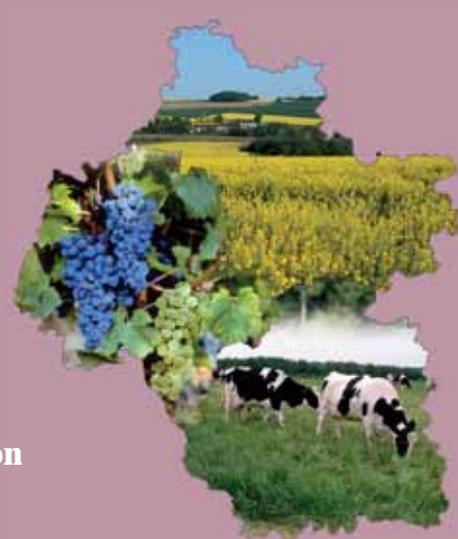


# La MSA en actions



L'essentiel & plus encore

Le bulletin d'information de la protection sociale agricole en Berry-Touraine



Deux grands évènements ont marqué la vie de notre caisse ce mois de novembre. Il s'agit des forums départementaux de la MSA consacrés pour cette année au thème de l'accès aux soins et du forum régional sur les retraites organisé en partenariat avec les autres organismes d'assurance vieillesse.



Les forums départementaux qui se sont déroulés du 15 au 22 novembre 2011 dans chacun de nos 3 départements ont pour objet de présenter un état des lieux de la situation de nos territoires en matière de démographie médicale et de susciter le débat sur les moyens d'y remédier avec la participation d'élus et de professionnels et l'apport de témoignages sur des expériences innovantes menées en la matière. A travers ces forums, notre MSA démontre qu'elle a également un rôle à jouer pour contribuer au débat public sur l'avenir de notre système de santé.

La MSA Berry-Touraine, joue également son rôle lorsqu'elle contribue à informer et sensibiliser les assurés sociaux sur la préparation de leur retraite. En effet, elle a participé à l'organisation, à Tours les 25 et 26 novembre, du premier forum régional sur le thème : « Préparer et bien vivre sa retraite ». En partenariat avec la Carsat, le RSI et l'Agirc-Arrco de la région Centre, nous souhaitons ainsi apporter des informations et des conseils personnalisés à tous ceux qui préparent leur future retraite. Cette action ne se limite pas à l'apport d'information sur les prestations qui sont servies aux retraités, mais elle porte également sur toutes les activités et les services qui peuvent concourir au « bien vivre » des retraités, avec la présence d'associations telles l'ASEPT-Touraine (Association pour la Santé, l'Education

et la Prévention sur les Territoires) qui organise diverses sortes d'ateliers sur le « bien vieillir », la mémoire, la prévention des chutes.

A travers ces actions, notre MSA prouve qu'elle sait aller au devant de ses adhérents et ne pas se contenter de payer des prestations et d'encaisser des cotisations.

La proximité a toujours été au centre des préoccupations de la MSA dans sa relation avec les assurés. Conserver un lien sur nos territoires passe par une offre enrichie à l'écoute des attentes de nos adhérents : pour leur permettre de concilier vie familiale et professionnelle, la MSA développe des actions innovantes et spécifiques (prestations, accueil et prévention santé du jeune enfant, portage des repas, médiation familiale...).

Les comportements ont évolué depuis une quinzaine d'années et la MSA Berry-Touraine adapte ses services de proximité : Internet, messagerie électronique, téléphone, accueil sur rendez-vous, réseau d'agences, plateforme de services, services en ligne, etc... Par ailleurs, elle poursuit ses efforts en matière d'accueil malgré une réduction de ses ressources conjuguée à une rigueur croissante de sa gestion.

Un an après la naissance de la MSA Berry-Touraine, je veux souligner à nouveau l'investissement et l'action des élus et des salariés de la MSA. Grâce à leur mobilisation, la MSA confirme chaque jour son rôle d'acteur incontournable du paysage de la protection sociale en France.

*Pascal Cormery, Président*



Action sociale

4-6

Maintien à domicile  
Amélioration de l'habitat



Spécial AG

7-19

Rapport d'activité du Directeur  
Questions des délégués  
Intervention de M. Pelhate



Proximité

20

Relais des Services Publics



La MSA Berry-Touraine associée à la MSA Beauce Cœur de Loire et en partenariat avec de nombreux acteurs du milieu forestier, ont organisé le samedi 1er octobre la 6ème journée régionale forestière. Destinée au grand public, elle a été l'occasion de présenter les métiers de la filière du bois.

C'est sur le domaine de Villemorant, à proximité de Neung sur Beuvron, que s'est déroulée cette journée forestière particulièrement ensoleillée. Objectif, mieux faire connaître au grand public les métiers de la forêt. Au menu de la journée, un concours de bûcherons et plusieurs animations, et bien sûr la prévention. « L'image du bûcheron a du mal à évoluer : ce métier reste physique mais il requiert une bonne connaissance de l'environnement forestier et un véritable savoir-faire » explique Bruno BRETON, conseiller en prévention des risques professionnels à la MSA Berry-Touraine.

### La tête... et les bras !

Sept élèves de l'enseignement agricole et dix professionnels ont ainsi participé au concours qui s'est déroulé tout au long de la matinée. Il fallait avoir les idées claires, peu avant 9 heures, pour répondre au questionnaire por-

tant sur la sécurité, le matériel et les connaissances forestières. Direction ensuite les bois pour passer aux épreuves pratiques. Sous les yeux des jurys composés de tous les conseillers en prévention des deux MSA de la région Centre (11 personnes) et du public, les participants ont enchaîné les différents ateliers : abattage d'arbre, affutage de chaîne de tronçonneuse, remplacement chronométré d'une pièce de tronçonneuse et enfin reconnaissance des essences de 24 arbres à partir de feuillages. Outre l'aspect technique des épreuves, les conseillers en prévention ont bien entendu mis l'accent sur la sécurité : « nous constatons une meilleure prise en compte de la sécurité dans la profession, mais il faut poursuivre nos efforts de sensibilisation auprès des jeunes sans oublier les professionnels qui ont parfois du mal à changer leurs habitudes » précise Bruno BRETON.

### Des métiers variés

Durant l'après-midi, plusieurs animations représentant la diversité des métiers de la filière bois ont captivé l'attention du public. Fleuron de la mécanisation forestière, l'impressionnante abatteuse-élagueuse faisait davantage penser à un robot sorti d'un film de science-fiction. D'un poids de 18 tonnes, elle est capable avec son bras télescopique d'abattre un arbre dans un rayon de 10 mètres puis de s'en saisir pour l'élaguer et le découper à raison de 6 mètres par seconde. Après cette démonstration de puissance mécanique, place à l'animal. Complémentaire à la machine par son gabarit lui permettant d'aller là où aucun engin ne peut se rendre, le débardage à cheval se pratique toujours. « Loulou » en est un parfait exemple. Docile mais taillé pour le travail de force (1,91 m au garrot pour 1 182 Kg), ce cheval de trait a

remporté tous les suffrages du public à l'applaudimètre par son gabarit et la complicité qui le lie à son maître. D'autres démonstrations se sont poursuivies au cours de l'après-midi comme la scie-mobile qui se déplace sur le site d'abattage pour réaliser des coupes sur mesure, et les arboristes-grimpeurs pendus parmi les branches des arbres à plus de 20 mètres de hauteur et pratiquant l'élagage.

C'est en fin d'après-midi que le jury a annoncé les résultats du concours organisé le matin. Les premiers de chaque classement (un pour les professionnels, un pour les élèves) ont remporté des lots d'une valeur de 800 € et tous les autres participants ont également été récompensés. Avec une affluence d'environ 800 visiteurs, la MSA compte bien renouveler cette manifestation d'ici deux ans dans un autre département de la région Centre.



Remise des prix, ils sont tous là : les 17 participants récompensés entourés par les sponsors



Au menu des épreuves pratiques : abattage, affûtage, remplacement de la courroie du lanceur et reconnaissance d'essences d'arbres.



« Loulou », cheval de trait du Brabançon Belge obéit au doigt et à l'œil de son maître

# Action sociale

## Portage de repas : une nouvelle prestation individuelle d'ASS

Décidée par le conseil d'administration, la MSA Berry-Touraine lance une nouvelle prestation afin d'aider financièrement les personnes ayant recouru au portage de repas à domicile.

Cette aide, effective depuis le 1er novembre dernier, s'adresse aux personnes retraitées MSA classées GIR<sup>(1)</sup> 5 ou 6 et résidant dans les départements de l'Indre, l'Indre-et-Loire et le Loir-et-Cher.

La participation financière s'applique dans le cas d'un retour d'hospitalisation, du décès du conjoint, de l'hospitalisation du conjoint ou du départ en établissement du conjoint et est versée sous condition de ressources.

Le montant de l'aide, versé directement au bénéficiaire, est de 3 euros par repas dans la limite de 60 repas par an et peut être renouvelé.

## Etre jeune parent à la MSA

En sa qualité d'acteur des territoires ruraux, la MSA Berry-Touraine s'implique dans l'amélioration de la qualité de vie de la population agricole en milieu rural à travers l'offre d'accueil du jeune enfant. L'arrivée d'un enfant occasionne souvent de grands bouleversements dans la vie d'une famille. Outre la joie qu'apporte une naissance, c'est aussi le moment de revoir l'organisation de son quotidien afin de concilier au mieux vie personnelle et vie professionnelle. C'est aussi le moment d'être informé sur les aides financières possibles, afin de faire face aux frais occasionnés par l'arrivée de bébé (frais de garde, santé...).

Dans ces moments de la vie, la MSA accompagne les familles, financièrement par le biais de versement des prestations liées à l'arrivée de l'enfant ; mais aussi, en participant aux financements de structures permettant l'accueil du jeune enfant en milieu rural. Enfin, la MSA se mobilise aussi pour la santé de votre enfant par la mise en place d'actions de prévention santé.



Pour tout renseignement, contacter le service social en appelant le **02 54 44 87 87**.

<sup>(1)</sup> *Groupe Iso Ressources*

Etre jeunes parents à la MSA, c'est avoir l'assurance de bénéficier d'une offre globale au moment de l'arrivée de son enfant : prestations familiales, accueil dans des structures et des actions de prévention santé (identiques à celles de la CAF) mais surtout de services privilégiés créés par la MSA.



# Action sociale

## Vacances en familles : que du bonheur

« La dynamique de groupe prend très vite : le lien social se recrée dès le 2<sup>e</sup> jour. Nous sommes témoins de grands moments de solidarité ; on se dit que l'on y est pour quelque chose, à chaque fois, je reviens enthousiasmée ! Les gens s'épanouissent et les liens d'amitié se prolongent bien au-delà des séjours. » raconte Sylvie Rousselat, assistante sociale accompagnatrice. C'est d'ailleurs le but du pique-nique organisé à la suite le 25 septembre, à Saint-Aignan. Sur 100 personnes inscrites, 68 (des trois départements) ont participé. « Les liens restent forts malgré la distance : nous avons une famille du nord du 41 et une autre du sud de l'Indre ! Même les familles qui ne se connaissaient pas se sont rapprochées. » Faire cohabiter des familles d'horizons différents, avec des enfants dont l'âge varie parfois de 3 mois à 18 ans, peut s'accompagner de certaines tensions. « Les centres d'intérêt ne sont pas les mêmes, c'est un rythme de vie particulier, parfois endiablé ; nous sommes sur le qui vive tout le temps. Notre attitude est très importante. » Celle aussi du chauffeur, embarqué lui aussi dans l'aventure !

Cette année, entre les deux séjours de quatre jours proposés en centre de vacances à Port-aux-Rocs (Loire-Atlantique), la semaine en gîte, ce sont 32 adultes et 63 enfants qui ont (re)découvert l'insouciance des vacances ; soit 36 familles dont 13 monoparentales, originaires de l'Indre pour 17 d'entre elles, de l'Indre-et-Loire pour 9 et du Loir-et-Cher pour 10 autres. Quatre familles (trois familles de l'Indre et Loire et une du Loir-et-Cher) sont également parties en vacances autonomes grâce à l'épargne bonifiée et aux chèques vacances.



communication orientée vers ce public ; elle attend également une prise de relais des professionnels du domaine social en contact avec lui : travailleurs sociaux, conseillers en prévention, élus, agent d'accueil, médecins du travail ou encore conseillers en gestion, Chambre d'agriculture, Fdsea, Gaec, associations locales...

Pour tout renseignement complémentaire contactez la MSA Berry-Touraine au 02 54 44 87 87.



## Le médiateur familial, pour recréer du lien

La médiation familiale est un processus de construction ou de reconstruction du lien familial dans des situations de rupture ou de séparation. Cette démarche nécessite l'intervention d'un tiers qualifié et impartial : le médiateur familial.

La MSA s'implique dans la promotion de ce dispositif destiné à recréer du lien et sortir des conflits familiaux ; elle travaille avec d'autres organismes pour donner plus de visibilité à ce recours souvent méconnu. Les problématiques rencontrées dans le milieu agricole et rural sont spécifiques et parfois d'une complexité qui donne tout son sens à l'intervention d'une médiation.

Pour faire connaître la médiation familiale et informer sur les modalités de recours, notamment dans des situations spécifiques aux familles et aidants du milieu agricole, la MSA engage une campagne de

# Action sociale

## Vivre chez soi, bien et longtemps

**Pouvoir continuer à vivre chez soi et y couler une retraite paisible, un souhait que beaucoup partagent. Pourtant, notre propre maison peut un jour nous apparaître moins accueillante, rendant certains déplacements semés d'embûches. Le conseil d'administration de la MSA Berry-Touraine a développé au sein de son plan d'action sanitaire et sociale un ensemble d'aides financières et d'ateliers de prévention pour que vivre chez soi bien et longtemps puisse être une réalité.**

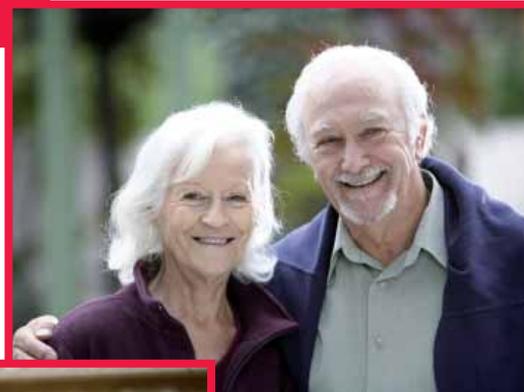
Avec l'âge, certains gestes du quotidien deviennent moins aisés, d'ailleurs le corps ne se prive pas de nous le rappeler ! Besoin d'aménager la salle de bain, d'installer un monte-escalier ou encore de motoriser ses volets ? L'aide à l'amélioration de l'habitat a été conçue pour faciliter le financement de ces travaux à hauteur de 1 600 euros et simplifier la vie.

Le recours à une aide à domicile pour diverses tâches ménagères peut également s'avérer être une solution bien pratique pour rester chez soi. Dans ce cas, la MSA peut participer financièrement aux charges liées à cet emploi. Bien sûr, la présence d'une aide à domicile quelques heures par semaine atténue l'isolement.

En cas de malaise ou d'accident comment prévenir les secours ? La téléassistance répond à cette question : l'alerte est donnée rapidement garantissant l'intervention dans les meilleurs délais des secours. Pour la MSA, la téléassistance fait partie des moyens qui facilitent le maintien à domicile et c'est pour cette raison qu'elle propose une participation financière aux frais d'abonnement.

### Une tête bien faite dans un corps bien fait

Bien vieillir, c'est aussi dans la tête que ça se passe. Avec « PAC Eurêka », la MSA fait travailler les neurones des participants au cours de jeux qui stimulent la mémoire et ralentissent le vieillissement cérébral. Autre programme de prévention santé, les ateliers du bien vieillir abordent le vieillissement au travers de plusieurs thèmes comme l'alimentation, le sommeil, l'équilibre et la dentition. Ces ateliers sont animés par des médecins, des travailleurs sociaux et s'ils se veulent instructifs et pédagogiques, ils se déroulent toujours dans une ambiance conviviale et ludique. Détail pratique important, l'accès à ces programmes est ouvert à toutes les personnes âgées de 55 ans ou plus, qu'elles soient ou non assurées au régime agricole.



Faire de l'autonomie et du maintien au domicile des choix de vie, c'est l'un des axes majeurs du plan d'action sociale de la MSA Berry-Touraine et les dispositifs présentés ici illustrent parfaitement cette volonté. En 2010, 3.402 personnes ont pu bénéficier d'aides financières d'un montant total de 1,51 million d'euros.

**Pour plus de détails sur l'ensemble des aides proposées par la MSA Berry-Touraine, consultez [www.msa-berry-touraine.fr](http://www.msa-berry-touraine.fr) rubrique « L'action Sociale » ou appelez le 02 54 44 87 87.**

### Forums Habitat / Maintien à domicile

La MSA Berry-Touraine participe également aux manifestations qui abordent les thématiques de l'habitat ou du mieux vivre à domicile. On trouvera notamment sur son stand une douche grandeur nature aménagée contre les risques de chute : barre d'appui, carrelage anti-glisse, siège de douche, etc... On y trouve aussi de la documentation, des photos de réalisations d'adaptations de logements et bien sûr des conseils.

## Rapport d'activité du Directeur



Jean-Luc CERNEAU,  
Directeur Général

**Lors de l'assemblée générale de la MSA Berry-Touraine, son directeur général Jean-Luc CERNEAU a présenté les principaux indicateurs de l'activité de l'entreprise en 2010 et a annoncé, dans un contexte particulièrement contraignant pour elle, les principaux enjeux auxquelles elle va être confrontée d'ici à 2015.**

Dans son introduction, Jean-Luc CERNEAU rappelle que « la MSA Berry-Touraine remplit ses missions dans un contexte de réduction de ses moyens et d'une exigence encore plus forte des Pouvoirs Publics dans le cadre de la nouvelle convention d'objectifs et de gestion (COG) 2011 – 2015 ».

La MSA Berry-Touraine connaît une baisse constante des effectifs, avec la suppression de 65 emplois entre 2005 et 2010 et probablement d'une quarantaine jusqu'en 2015. Ce phénomène conjugué à des règles budgétaires qui limitent de manière contraignante le niveau des charges de fonctionnement, obligent la MSA à évoluer pour optimiser son organisation, ses modes de fonctionnement et réduire encore ses charges.

Le résultat net de l'exercice, en déficit de - 1,269 M€ mais qui s'améliore par rapport à 2009, provient d'une baisse de l'activité (-5 %) et des recettes externes (-17 %). Malgré ces contraintes, Jean-Luc CERNEAU explique que « les actions mises en œuvre ont permis de progresser encore et d'obtenir une situation en terme de résultats globalement satisfaisante : les indicateurs retenus pour le calcul de l'intéressement versé au personnel situent en 2010 la MSA Berry-Touraine au 11<sup>ème</sup> rang national sur 35 organismes ».

Pour autant, la MSA Berry-Touraine sait adapter son organisation lorsque cela est nécessaire. Ce fut le cas dans le domaine des Prestations Familiales pour la gestion du revenu de solidarité active (RSA) dans laquelle des difficultés ont été rencontrées. « Ce constat nous a amené à centraliser la totalité de cette activité sur le site de l'Indre-et-Loire, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2011, et ce afin de trouver des gains de productivité » déclare Jean-Luc CERNEAU

Malgré ce contexte difficile et en pleine évolution, le directeur général entend poursuivre « l'objectif prioritaire qui est de maintenir la qualité du service aux adhérents et de traiter leurs dossiers dans de bonnes conditions ». Les actions mises en œuvre par le personnel vont dans ce sens et Jean-Luc CERNEAU a tenu « à le remercier très chaleureusement pour son investissement dans la prise en compte des évolutions législatives, technologiques et organisationnelles ».

### La population protégée

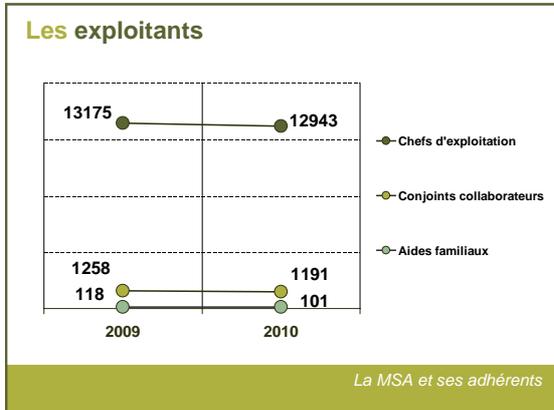
#### Les adhérents

82 926 bénéficiaires  
maladie  
42 471 actifs  
132 360 retraités



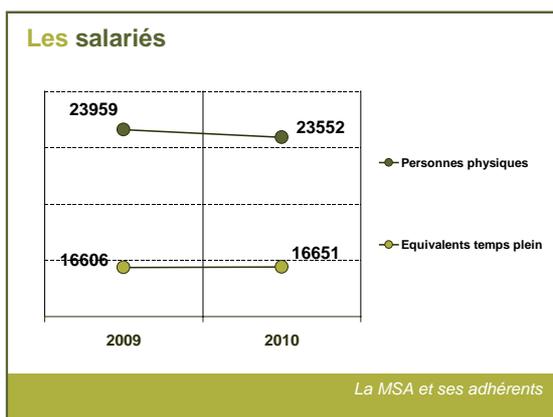
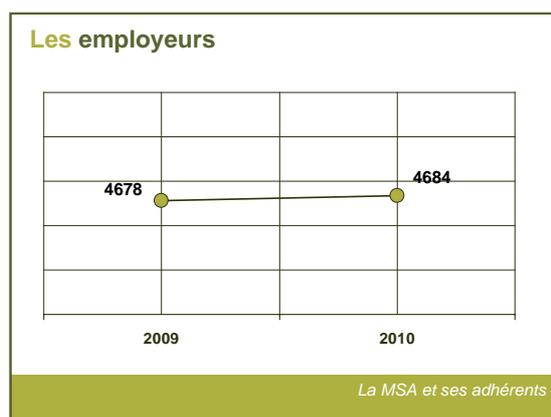
La MSA et ses adhérents

- La population protégée par la MSA Berry-Touraine est en diminution.
- En effet, le nombre des bénéficiaires maladie, actifs, retraités et ayant droits baisse de 2,7 %.
- La population active, constituée des chefs d'exploitation, des conjoints collaborateurs et des salariés des entreprises agricoles est en baisse de 1,6 %. Celle-ci est la conséquence à la fois de l'agrandissement progressif de la superficie des exploitations de polyculture, de la diminution de certaines activités saisonnières (ex: arboriculture), et de la faible présence des entreprises de transformation agricole dans notre région.
- Quant à la population des retraités, exploitants et salariés celle-ci diminue de 0,9 %.



- Toutes catégories confondues, le nombre d'actifs non salariés agricoles diminue de - 2,2 % (- 1,3% au niveau national).

- Le nombre moyen d'employeurs de main d'œuvre permanents et occasionnels sur l'année 2010 reste stable (+ 0,1 %).

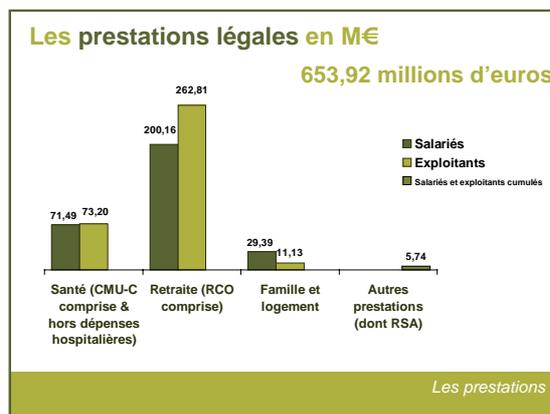


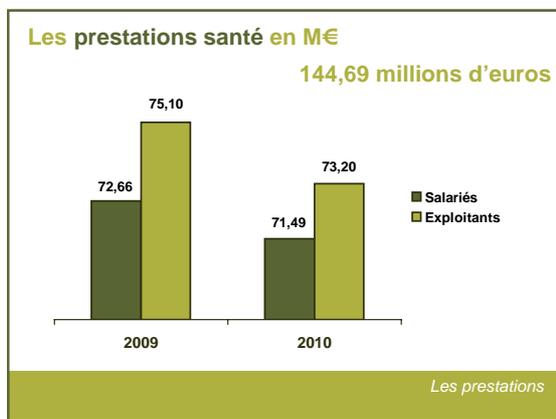
- S'agissant des salariés en activité, leur nombre, comptabilisé en personnes physiques enregistre une baisse de 1,7 %.
- Mais, comptabilisée en équivalent temps plein, l'évolution est en très légère hausse de 0,3 %. Toutefois cette évolution moyenne masque une évolution négative au 4<sup>ème</sup> trimestre (-1,45%), tandis que l'emploi aux 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> trimestres s'est bien maintenu.

## Les prestations légales

- Le montant total des prestations légales versées aux salariés et aux exploitants s'établit à 654 millions d'euros. Ce montant est stable par rapport à 2009 (653 millions).
- Il est constitué :
  - des prestations retraite, qui représentent 71 % du montant total des prestations,
  - des prestations santé (hors dépenses hospitalières), qui représentent 22 % du montant total,
  - et des prestations familiales et de logement, qui représentent 6 % de l'ensemble des prestations.

Le poste « *Autres prestations* » comprend notamment le Revenu de Solidarité Active, l'Allocation Supplémentaire d'Invalidité et la prime de Noël, et représente à peine 1 % du total des prestations légales.

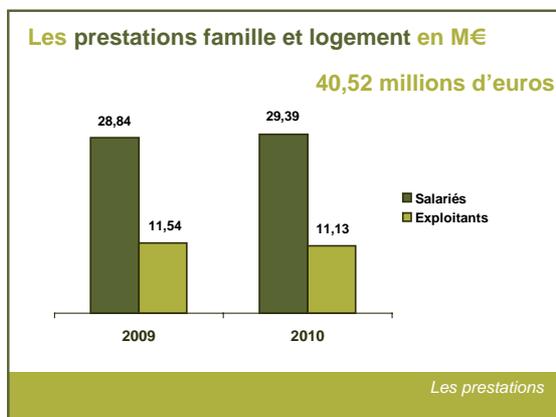




- Les dépenses de santé, CMU-C comprise et hors dépenses hospitalières, enregistrent une très légère baisse (- 0,24 %) qui s'explique par la diminution du nombre de personnes protégées, mais aussi par les politiques de maîtrise médicalisée mises en place depuis quelques années.
- On observe en 2010 au sein des dépenses de santé les évolutions suivantes :
  - Une diminution des dépenses d'honoraires de - 2,65 %.
  - Les dépenses liées aux prescriptions restent stables.

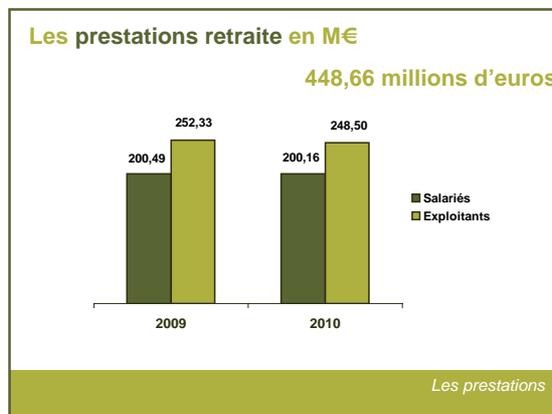
Elles combinent toutefois une augmentation des dépenses liées aux auxiliaires médicaux (+ 3,31%) et une diminution des dépenses relatives aux médicaments (- 1,77 %)

- Les dépenses liées aux indemnités journalières expriment une courbe dynamique (+ 4%) alors que celles liées aux frais de transport sont pour la première fois en légère diminution (- 0,29%).
- Fait nouveau : les dépenses des cliniques privées fléchissent de 1,44 %.

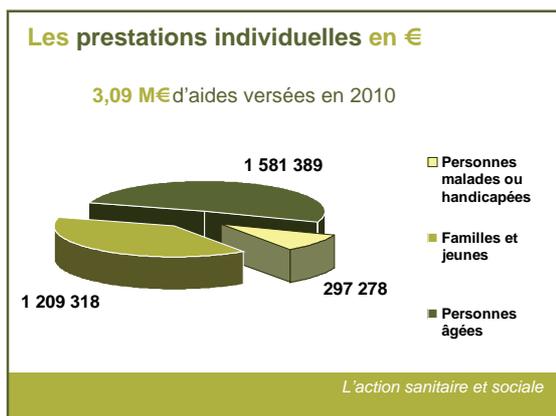


- Le volume de prestations famille et logement versées est stable par rapport à 2009 (- 0,4%), alors que le nombre d'allocataires baisse de - 1% (11 943).

- Le montant global des prestations retraites versées s'élève à un peu plus de 448 millions d'euros, hors retraite complémentaire obligatoire des exploitants, en diminution de 1 % par rapport à 2009.

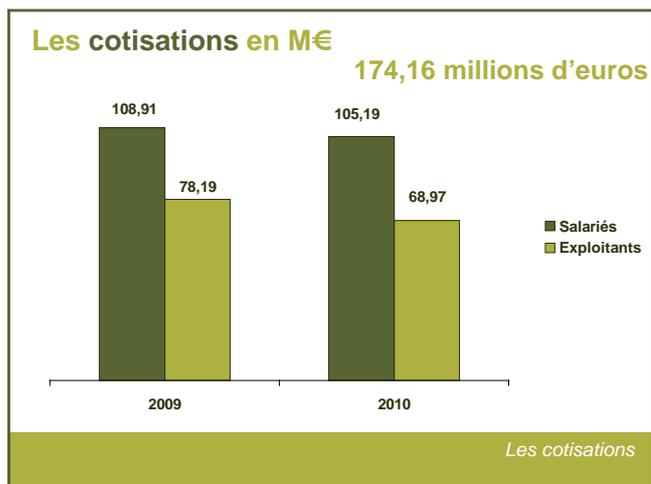


## L'action sanitaire et sociale



- En 2010, le montant total des prestations individuelles d'action sociale versées est de plus de 3 millions d'euros, en hausse de 2,1 % par rapport à 2009.
- La part des prestations individuelles versées aux familles et aux personnes âgées représente respectivement 39 % et 51 % de l'ensemble des prestations.

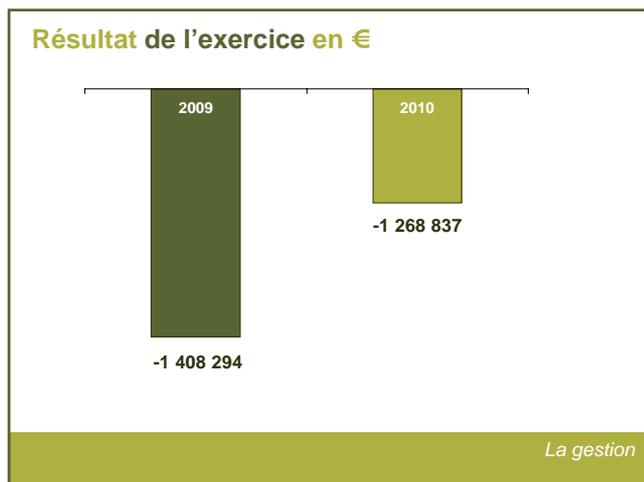
## Les cotisations



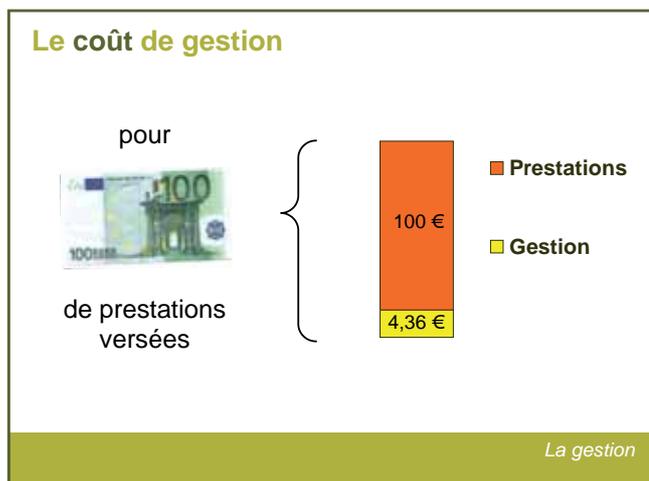
- Le montant total des cotisations, hors CSG et CRDS, émises pour les salariés et les exploitants s'élève à un peu plus de 174 millions d'euros.
- On constate une baisse significative du montant des cotisations des exploitants de 11,8 %, due principalement à une diminution des revenus entrant dans l'assiette des cotisations 2010, estimée à 14 %.
- Les cotisations sur salaires enregistrent une baisse de 3,4 %.
- Cette réduction est consécutive notamment à la mise en place, à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2010, du nouveau dispositif d'exonération de cotisations pour les Travailleurs occasionnels/Demandeurs d'emploi, qui est plus favorable que le précédent.
- Assiette des cotisations sur salaires 2010 : 389,9 M€ (en hausse de 2,1 % par rapport à 2009).

## Le résultat de l'exercice 2010

- Le résultat net de l'exercice demeure négatif à - 1,269 M€, mais s'améliore par rapport à 2009, du fait d'une diminution des charges de personnel et d'une amélioration des recettes d'exploitation.
- La raison plus générale du déficit de la caisse est la diminution de l'activité gérée et des recettes externes.
- Ainsi sur les 3 derniers exercices, la MSA Berry-Touraine a cumulé une baisse d'activité de 5 % et une baisse des recettes externes de 17 %.



## Le coût de gestion



- Le coût de gestion de la caisse, rapport entre le total des charges de fonctionnement et le total des prestations versées, a été de 4,36 %.
- Ainsi, pour 100 € de prestations versées (prestations légales, d'ASS et de Prévention des Risques Professionnels), les charges de fonctionnement de la MSA Berry-Touraine s'établissent à 4,36 €.
- Ce ratio, peu élevé, est conforme à la moyenne observée dans les principaux régimes de sécurité sociale.

# Rapport mutualiste 2010



Pierre OLAYA,  
Président de la Commission Vie Mutualiste

## 2010, une année riche

**P**ierre OLAYA, administrateur et président de la commission « Vie mutualiste » de la MSA Berry-Touraine, a dressé le bilan des principaux événements marquants de la vie mutualiste de l'année écoulée.

« 2010 a été une année riche pour la vie mutualiste sur nos trois départements » déclare Pierre OLAYA. « C'est d'abord le 26 janvier 2010 de 635 délégués cantonaux. Puis le 12 mars la tenue à Blois de l'assemblée générale constitutive de la MSA Berry-Touraine et l'élection du Conseil d'administration. C'est par la suite la mise en place de 61 échelons locaux et des 3 comités départementaux et de leurs commissions spécialisées qui conclut le renouvellement et la mise en place des structures autour des délégués ». Viennent ensuite les journées des présidents : « ces deux journées, particulièrement dynamiques et riches en terme d'échanges sur le fonctionnement et les projets de la caisse, sont un moment particulièrement fort de la vie mutualiste de notre caisse. Elles seront renouvelées chaque année. » annonce Pierre OLAYA.

### Forums départementaux : rendez-vous est pris

Nouveauté marquante dans notre caisse, l'organisation des premiers Forums départementaux, fin 2010 dans l'Indre et début 2011 dans l'Indre-et-Loire et le Loir-et-Cher. Ces forums ont traité des Troubles Musculo-Squelettiques (TMS) et des zoonoses ainsi que des dispositifs d'accompagnement mis en place par la MSA dans le cadre des crises agricoles. Pour compléter ce panorama de l'activité mutualiste en 2010, Pierre OLAYA a évoqué l'activité des différentes commissions et comités constitués d'administrateurs qui préparent les dossiers examinés par le Conseil dans les domaines de la protection sociale, de l'action sanitaire et sociale et de la santé-sécurité au travail. En 2010, ces comités et commissions se sont réunis à 35 reprises. Les 3 Comités départementaux se sont réunis deux fois et les deux commissions constituées

en leur sein se sont, quant à elles, réunies à 4 reprises pour émettre un avis sur des dossiers individuels dans les domaines de la protection sociale ou de l'action sociale. Enfin, au titre des activités mutualistes 2010, le président de la commission « Vie mutualiste » a souligné celles déployées sur le terrain par les délégués au sein des échelons locaux : « ces actions répondent aux besoins identifiés par délégués dans leurs cantons. Elles sont axées pour l'essentiel sur l'information en matière de prévention santé et de prévention des risques professionnels et ont conduit à l'organisation de 109 réunions qui ont réuni sur nos 3 départements 1733 participants ».

## Accompagner les délégués

Autre initiative de la MSA Berry-Touraine, l'accompagnement spécifique des délégués cantonaux pour les aider dans leur prise de fonction. Mise en place par la MSA Berry-Touraine, elle résulte d'un besoin lié à l'important renouvellement des élus suite aux élections MSA début 2010 et au contexte, nouveau, d'une caisse rayonnant sur 3 départements. « Il était important que les délégués connaissent et comprennent les mesures d'harmonisation liées à la fusion des MSA de Touraine et de l'Indre pour exercer dans les meilleures conditions leur mandat » explique Pierre OLAYA. Concrètement, l'accompagnement s'est traduit par un renforcement des moyens de communication et la mise en place de journées d'échanges et d'information.

## Communication...

Nouvelle entreprise, nouveaux médias. C'est d'abord le Bulletin des Echelons Locaux (BEL) qui est adressé aux bureaux des échelons locaux leur apporte une information en lien direct avec l'actualité de la MSA et les décisions du Conseil. Il a fait l'objet de 2 publications en 2010. C'est ensuite le bulletin trimestriel (existant avant la fusion dans chacune des deux caisses) qui a été refondu pour donner naissance à « la MSA en Actions ». Il est adressé à l'ensemble des délégués et des partenaires et présente les principaux thèmes relatifs à la vie de la caisse et à l'actualité de la protection sociale agricole. Il a donné lieu à 3 publications en 2010. Enfin, le site internet de la MSA a été rénové et adapté pour répondre aux besoins d'information de l'ensemble des assurés et favoriser le développement des services en lignes.

## ... et information

Les journées d'échanges et d'information proposées aux délégués cantonaux en début d'année 2011 résultent d'un important travail réalisé par les 3 animatrices de l'échelon local et les délégués eux-mêmes.

Grâce aux 425 questionnaires complétés par les délégués, une analyse du fonctionnement des échelons locaux au cours des dernières années a conduit à l'organisation de journées d'échanges et d'information autour de deux thèmes différents. Le premier thème, intitulé « *Mieux connaître la MSA* », a été traité au cours de 16 journées d'échange et d'information entre le 20 janvier et le 5 avril dernier. 276 délégués, soit 29 % des délégués titulaires et des suppléants, y ont participé. « *Ce taux de participation est en lui-même une réussite qui confirme la satisfaction exprimée par les évaluations réalisées à l'issue de ces journées.* » se félicite Pierre OLAYA. « *Une deuxième session autour du rôle des délégués démarrera début 2012.* »

### Les orientations du conseil d'administration

Les forums départementaux seront reconduits en novembre 2011. Sur décision du Conseil, leur accès sera élargi aux assurés agricoles du département. Chaque délégué pourra ainsi remettre 2 invitations aux assurés de son choix. Sur proposition des Comités Départementaux, le Conseil a décidé que ces Forums auraient pour thème « *l'accès aux soins* ». Pour Pierre OLAYA, « *ce thème d'actualité permettra de mesurer les enjeux et contraintes relatifs à l'organisation de l'offre de soins et au droit pour chacun d'accéder à des soins de qualité indépendamment de sa situation géographique et de ses moyens financiers* ». Les dates des forums sont d'ores et déjà connues. Il s'agit :

- pour le Loir-et-Cher du 15 novembre
- pour l'Indre du 16 novembre
- pour l'Indre-et-loire du 22 novembre

Le conseil d'administration du 17 mai dernier a également décidé d'orienter les priorités des échelons locaux en matière d'animation vers les thèmes liés aux politiques sociales, de prévention santé et de sécurité au travail de la MSA Berry-Touraine. Ils concernent les quatre domaines suivants : l'action sociale, la prévention santé, l'offre de services et enfin la santé-sécurité au travail. « *Ils ont été présentés aux Présidents des Echelons locaux le 6 juin dernier* » rappelle Pierre OLAYA. « *Des fiches pratiques ont été réalisées et seront communiquées à tous les délégués. Elles identifient clairement pour chaque dispositif, les objectifs poursuivis et le rôle des échelons locaux.* »

Dès le mois de septembre, les échelons et parfois à l'échelle de secteurs plus vastes, vont déterminer et décider des actions qu'ils souhaiteront mettre en œuvre sur leurs territoires. « *L'adhésion des échelons locaux à ces dispositifs est importante dans la mesure où leur mise en œuvre permettra de rendre plus visible et plus durable dans le temps la présence de la MSA sur les territoires.* » insiste M. OALAYA. « *Le Conseil compte sur vous et vous remercie par avance de votre engagement.* ».

**« Le plan d'actions mutualistes :  
développer les services avec l'implication des  
délégués cantonaux. »**

## Questions des délégués



**Henri PASQUIER**, délégué cantonal de l'échelon local d'Aigurande : j'ai quelques observations sur la gestion de la caisse : les recettes augmentent de 5,9 % et diminuent 5 % sans explications ? Comment est-ce possible ?

**Jean-Luc CERNEAU**, directeur général : il y a une augmentation globale des recettes, notamment les allocations destinées, dans le cadre des crises agricoles, à la prise en charge des cotisations. Pour autant, nous connaissons une perte des recettes locales parmi lesquelles la gestion pour compte de la complémentaire santé avec Groupama et la fin de la rémunération du personnel des tutelles de l'Indre.

**Henri PASQUIER** : 1,3 million de déficit : à quand le retour à l'équilibre ?

**Jean-Luc CERNEAU** : malgré nos efforts de gestion, nous ne parvenons pas depuis plusieurs années à équilibrer nos comptes. L'objectif est de contenir le déficit. Notre problème provient d'une insuffisance des recettes locales notamment. Je ne m'engagerai donc pas à vous annoncer un retour à l'équilibre.

**Pascal CORMERY**, président de la MSA Berry-Touraine : bon nombre de caisses voient leurs réserves diminuer. En Berry-Touraine, la situation actuelle est le reflet de l'agriculture sur nos trois départements. La baisse de nos ressortissants, actifs comme retraités, impacte notre activité en la réduisant. Nos recettes de gestion administrative diminuent d'autant.

**Henri PASQUIER** : les communes ne délivrent plus de certificat d'hérédité, il faut les réclamer. Quel est l'état des relations entre les notaires et la MSA ? Un des engagements pris lors de la fusion était de respecter l'équilibre des sites, tant au niveau de l'activité que du management. Quelle(s) activité(s) a/ont été transféré et rapatrié à Châteauroux ? Quelle mesure pour le remplacement de M. FAUDUET parti à la retraite ? L'absence de son remplacement à Châteauroux nuirait à l'équilibre des sites et serait dommageable pour le maintien des partenariats existants dans l'Indre. La MSA Berry-Touraine ne doit elle pas être présente sur l'ensemble de ses territoires dans l'intérêt de ses assurés ?

**Pascal CORMERY** : je ne connais pas l'état des relations entre les notaires et la MSA mais nous prenons bonne note de la question et y apporterons une réponse écrite. (NDLR<sup>1</sup> : en effet, les mairies refusent de délivrer les certificats d'hérédité et les notaires le font à titre onéreux. Si nous ne parvenons pas à obtenir un tel certificat, les arrérages sont versés à l'héritier qui se porte-fort). Concernant la gestion globale des sites, je maintiens ma position de maintenir un équilibre entre les sites. Nous avons fermé 2 agences, Saint-Aignan et Neuillé-Pont-Pierre. En cause, le manque notoire d'activité et la proximité de 3 agences qui ne se justifie plus pour Saint-Aignan. Nous avons conscience que ces décisions modifient les habitudes de certains assurés mais les raisons de ces changements sont parfaitement fondées.

**Jean-Luc CERNEAU** : nous avons réduit l'équipe de direction à 7 personnes suite au départ en retraite de M. FAUDUET, dont une personne à Blois et une personne à Châteauroux. Nous sommes encore répartis sur les trois sites et nous tenons à avoir un représentant de la direction sur chaque site.

**Jean-Marie LAMY**, président de l'échelon local d'Ardenes : ne peut-on réglementer l'installation des médecins pour éviter que des cantons entiers soient en zones blanches ? Le maintien de la médecine de proximité doit être assuré.



**Pascal CORMERY** : nous rencontrons cette difficulté d'accès aux soins sur les 3 départements de la MSA Berry-Touraine. Le principe actuel de la liberté d'installation des médecins vient d'être confirmé par le parlement via la loi « Hôpital, Patients, Santé et Territoires ». Dans ces conditions, il est difficile de réguler les installations des médecins de manière à pourvoir les zones blanches. Différents dispositifs existent : on peut citer par exemple le regroupement de professionnels de santé, les maisons de santé pluridisciplinaires, les aides apportées par les collectivités territoriales. Néanmoins, ces dispositifs ne sont pas coordonnés et n'apportent pas de réponses satisfaisantes au regard des enjeux individuels et collectifs de l'accès aux soins. Les actions permettant de répondre à ces enjeux relèvent d'abord des médecins eux-mêmes et de l'ARS.



**Yves JAMET**, délégué de l'échelon local de Issoudun nord : les salariés sont exclus de la formation « Certiphyto ». Que peut faire la MSA ?

**Pascal CORMERY** : Les formations Certiphyto organisées par les chambre d'agriculture et auxquelles ont participé les conseillers en prévention s'adresse aux exploitants. Je pense malgré tout que cette formation sera à terme étendue aux salariés.

**Jean-Luc CERNEAU** : pour autant, les salariés peuvent bénéficier dès à présent de formations sur les produits phytosanitaires dispensées par les conseillers en prévention, dès l'instant où une demande a été exprimée (via l'échelon local par exemple). Il s'agit de la même formation que celle dispensée dans le cadre de Certiphyto. Par ailleurs les conseillers en prévention donnent des informations individuelles lors de leurs visites d'exploitation. Ces informations s'adressent alors autant aux employeurs qu'aux salariés.

**Bernadette AUGÉ**, présidente de l'échelon local de Châteauroux : qui est le successeur de M. FAUDUET ?

**Jean-Luc CERNEAU** : M. FAUDUET n'a pas été remplacé mais il y a toujours un agent de direction à Châteauroux, Mlle DUVIVIER.





**Nicole LAUBERT**, déléguée de l'échelon local de Marchenoir : depuis quelques temps nous ne recevons plus les décomptes de santé par courrier postal. Nous avons été invités à nous inscrire sur le site internet de la MSA pour pouvoir les consulter directement en ligne et être prévenu de chaque paiement. Pourquoi cette décision ? Comment vont faire les gens qui n'ont pas internet et notamment les personnes âgées ?

**Jean-Luc CERNEAU** : l'envoi du décompte « papier » a été maintenu pour les adhérents dont la complémentaire santé n'est pas gérée par la MSA dans le cadre du « décompte unique » ou ne fait pas l'objet d'une transmission automatique de l'« image-décompte » à leur assureur complémentaire (du fait de l'absence de signature d'une convention ad hoc par leur assureur).

L'arrêt de l'envoi des décomptes est une source d'économie considérable pour la MSA Berry-Touraine, de l'ordre de 200 000 euros par an. Concernant les adhérents qui n'ont pas accès à internet, ils peuvent nous contacter à tout moment pour demander le maintien de l'envoi de leurs décomptes sous forme papier.

**Pascal LANTONNAT**, délégué de l'échelon local de Tournon St Martin : la réduction des jours d'ouverture des agences dans l'Indre va réduire la fréquentation et préfigure la fermeture des agences. Sera-t-il possible d'avoir des rendez-vous lors des jours de fermeture ? Il est demandé le maintien des agences et des personnels de proximité (assistantes sociales et conseillers en protection sociale).

**Pascal CORMERY** : l'objectif est de maintenir des agences sur les territoires et il n'est nullement question de les fermer.

**Jean-Luc CERNEAU** : l'adaptation du nombre de jours d'ouverture de certaines agences a été réalisée de manière à :

- dégager des plages de temps pour développer l'accueil sur rendez-vous (notamment en matière de retraite et de CMU-C, ainsi que pour les « rendez-vous prestations ») ;
- assurer plus facilement des remplacements entre correspondants à l'accueil des différentes agences en cas d'absences imprévues, de façon à éviter des fermetures intempestives.

La réduction du nombre de jours d'ouverture pour l'accueil « tout public » n'implique donc en aucun cas une réduction de la fréquentation de ces agences. Par ailleurs, il n'est pas prévu de remettre en question l'intervention et la présence, dans ces agences, de travailleurs sociaux et de conseillers en protection sociale.

**Henri PASQUIER**, délégué cantonal de l'échelon local d'Aigurande : plusieurs personnes se sont plaint de ne pas arriver à contacter par téléphone la PFS. J'ai recherché le numéro dans l'annuaire et le numéro de La Châtre correspond à celui d'un fax.

**Jean-Luc CERNEAU** : je suis surpris de cette information mais nous allons effectuer une vérification et le cas échéant, corriger cette anomalie.

**Alain MADELMONT**, délégué de l'échelon local de Ballan : les délégués demandent une simplification du système des franchises et des retenues forfaitaires. Les décomptes envoyés par la MSA sont difficilement compréhensibles. Quelle est l'utilité du relevé annuel des dépenses de santé ? Ne risque-t-il pas de culpabiliser les assurés ?

Réponse de **Jean-Luc CERNEAU** : le législateur a créé successivement 3 types de retenue :

- la participation forfaitaire sur les consultations en 2005 (1 €)
- le forfait sur les actes chirurgicaux en 2006 (18 €)
- les franchises sur les médicaments en 2008 (0,5 € par boîte).

La lecture de ces diverses retenues sur le décompte d'information n'est en effet pas facile. Un nouveau décompte d'information plus lisible est prévu pour 2012.

**Pascal CORMERY** : Le relevé annuel des prestations de santé permet de connaître ce que votre MSA a remboursé pour vous dans l'année écoulée (y compris les hospitalisations), et de se rendre compte du coût réel des soins.



En effet, le développement du tiers-payant a rendu difficile la connaissance réelle des dépenses financées par notre système d'assurance maladie. Il n'a pas fonction à faire culpabiliser les assurés et nous n'avons d'ailleurs pas de critiques négatives, preuve que ce document est plutôt bien perçu.



**Suzanne BRETON**, déléguée de l'échelon local de Mer : j'utilise le TESA en ligne et je souhaiterais savoir s'il serait possible d'organiser une rencontre entre les utilisateurs et les concepteurs de ce service en ligne, voir des formations. Cela permettrait de faire évoluer l'outil.

**Jean-Luc CERNEAU** : notre souci est d'accompagner les utilisateurs, c'est pour cette raison qu'au niveau national mais aussi pour notre région, nous allons installer fin 2011 une plateforme d'assistance aux internautes pour les aider, d'un point de vue technique, à utiliser les services en ligne. N'hésitez pas à nous contacter en cas de problème, un conseiller en protection sociale peut même vous rencontrer.

**Pascal CORMERY** : nous pouvons envisager une rencontre entre un groupe d'utilisateurs et des techniciens informatique si vous le souhaitez.

**Suzanne BRETON** : quels sont vos moyens de contrôle pour les retraités salariés agricoles repartis à l'étranger et qui sont décédés ?

**Jean-Luc CERNEAU** : je n'ai pas ici la possibilité de vous donner réponse mais nous ne manquerons pas de vous apporter une réponse écrite. (*NDLR<sup>1</sup> : des certificats de vie sont périodiquement réclamés aux retraités vivant à l'étranger. Ces certificats doivent être visés par la mairie du lieu de résidence.*)

**Bernard HERAUD**, délégué de l'échelon local de Richelieu : les délégués demandent que le montant de la Retraite Complémentaire Obligatoire soit amélioré, même si cela nécessite une augmentation du taux de la cotisation

**Pascal CORMERY** : cette demande a été reprise dans la motion. Le montant de la RCO est en effet directement proportionnel au montant des cotisations versées et à la durée des versements. Pour obtenir un montant de retraite équivalent à celle perçue par un salarié, il faudrait sur une carrière complète porter le taux de la cotisations à 7%. C'est un sujet complexe qui fait débat dans l'ensemble de la profession et qui, à mon sens, est une véritable priorité.



**Jean LECOMTE**, délégué de l'échelon local de Montoire : pourquoi les activités du négoce et de la transformation des produits agricoles ne sont-elles pas rattachées au régime agricole ?

**Gérard PELHATE**, président de la caisse centrale de MSA : la raison en est simple et elle est dictée par le code rural. A la création de la MSA, les agriculteurs ont progressivement inclus dans leur organisme les activités agricoles où les exploitants étaient impliqués, ce qui n'était pas le cas pour le négoce et la transformation des produits agricoles. Ces activités sont ainsi restées dans le domaine privé. Je partage votre sentiment mais un changement d'affiliation serait long et complexe à mettre en œuvre.

**André LECONTE**, président de l'échelon local de Blois 2/Contres : qu'en est-il de la nouvelle carte Vitale ?

**Jean-Luc CERNEAU** : elle existe et est depuis 2 ans diffusée aux jeunes adolescents à partir de 16 ans et en remplacement aux assurés qui la perde. La carte Vitale 2 ne comporte toujours pas de données médicales, juste une photo. L'un de ses avantages réside dans sa pérennité au gré des changements de régime ou de département de résidence de l'assuré : une mise à jour de la carte suffit pour continuer à l'utiliser.





**Mme Bernadette YVERNAULT**, présidente de l'échelon local de La Châtre : les adhérents ne sont plus en contact direct avec les gestionnaires de leur dossier mais avec une plateforme de services. Pourquoi maintenir les coordonnées du gestionnaire de dossier sur les courriers reçus ? D'autre part, quel est le pourcentage de nos adhérents utilisateurs des services en ligne ?

**Jean-Luc CERNEAU** : les courriers personnalisés ne comportent plus le numéro de téléphone mais seulement le nom de l'agent. Exception faite des services médicaux, contentieux, action sanitaire et sociale, où l'accès direct par téléphone est maintenu.

Concernant le taux d'utilisation aux services en ligne, on l'estime à environ 10 % de nos assurés.

**Gilbert BRUNET**, administrateur : monsieur le président de la CCMSA, le montant des allocations de gestion destinées à financer les charges de fonctionnement des caisses est majoritairement déterminé par le nombre d'unités d'activité gérées. Sachant que la MSA Berry-Touraine est depuis de nombreuses années confrontée à une baisse d'activité sensiblement supérieure à celle observée au niveau national, les efforts faits pour réduire ses charges sont insuffisants pour réduire son déficit. Peut-on espérer une évolution du mode de calcul du financement des caisses ?



**Gérard PELHATE** : l'autorisation budgétaire à répartir entre toutes les caisses fait l'objet d'un règlement de financement voté en assemblée générale de la CCMSA. On essaie de retenir des critères d'attribution objectifs, tels que le nombre de retraités, le nombre d'enfants, etc... Ainsi, pour une activité donnée, chaque MSA doit être en capacité de fonctionner. Le règlement évoluera mais c'est surtout au niveau de chaque caisse qu'il faut gagner en gestion et en organisation. Je suis très attaché face à mes interlocuteurs à ce que la MSA soit présente sur l'ensemble du territoire et que chacune rende le même type de service, avec le même niveau de qualité. J'insiste sur le principe de solidarité nationale : c'est par exemple aider une caisse à adapter son immobilier à ses besoins, voir le rénover, et ainsi réduire ses charges. Nous sommes tous solidaires dans l'institution et non plus comme 35 MSA indépendantes et une caisse centrale.

**Christophe MASSE**, délégué de l'échelon local de St Benoît du Sault : les déclarations de salaires sont de plus en plus compliquées à remplir. Il est demandé une simplification des déclarations de salaires et une meilleure information des employeurs. Pourquoi la déclaration de salaires à l'URSSAF est moins complexe qu'à la MSA ?



**Jean-Luc CERNEAU** : la complexité croissante des déclarations de salaires est la conséquence des décisions prises par les Pouvoirs Publics (ex: exonérations sur les heures supplémentaires) et la MSA n'a pas le pouvoir d'infléchir cette tendance. Pour autant, la déclaration en ligne permet de faciliter les démarches administratives. Cette possibilité de déclarer les salaires en ligne est accessible après inscription sur notre site internet. La MSA se tient à la disposition de ses adhérents pour les guider dans leurs démarches. Concernant votre question sur les différences entre

l'URSSAF et la MSA, nous prenons note de votre question et y répondrons précisément ultérieurement. *(NDLE<sup>1</sup> : la complexité de la déclaration de salaires de la MSA tient essentiellement au fait que la MSA réalise l'appel chiffré pour le compte de l'employeur, alors que l'URSSAF fonctionne avec un système déclaratif.*

**Alain RAGUIN**, président de l'UDSEA d'Indre-et-Loire : je tiens à remercier la MSA pour le travail réalisé lors du dernier plan de soutien, en direction des employeurs arboriculteurs et viticulteurs. Je partage l'avis de Pascal CORMERY à propos de la RCO mais nous souffrons d'un manque de revenu et la profession toute entière doit se positionner sur l'augmentation de la cotisation. Le statut de conjoint collaborateur n'est pas satisfaisant lorsque survient la séparation du couple.



**Pascal CORMERY** : Il y a 1 200 personnes avec le statut de conjoint collaborateur en Berry-Touraine. Il ne doit pas être maintenu car en effet, en cas de décès ou de séparation, ce sont souvent les femmes qui sont pénalisées. La meilleure solution serait de l'abandonner au profit, soit du statut de salarié de l'exploitation, soit du statut d'exploitant(e) à titre principal au même titre que le chef d'exploitation.



**Jacky JOUBERT**, président de l'échelon local d'Amboise : est-il possible de modifier le système des élections des délégués cantonaux pour que tous les électeurs puissent participer au vote ? Pourquoi les suppléants ne peuvent remplacer les titulaires absents lors des assemblées générales ?

**Gérard PELHATE** : il n'est jamais facile de faire bouger le système électoral. Nous y avons songé avant les élections en 2005 mais nous avons craint que les pouvoirs publics suppriment notre réseau de délégués. Quel sera le prochain système d'élections en 2015 ? Je n'en sais rien mais nous y reviendrons peut être car les circonscriptions territoriales vont évoluer. Un toilettage sera alors envisageable. Le plus important est d'avoir des délégués motivés. Et je rappelle qu'il est tout à fait possible d'associer les suppléants au travail de l'échelon local.

**Guy TERRIER**, président de l'échelon local de Mer : va-t-on sur un regroupement régional des MSA en 2015 ou 2020 ?

**Gérard PELHATE** : je répondrai à cette question dans mon intervention (voir page suivante).



**Rosa PERRIN**, déléguée de l'échelon local d'Ardentes : regrouper l'envoi de documents à un couple dans la même enveloppe serait source d'économies : est-ce possible ?

**Jean-Luc CERNEAU** : la mise en place de ce regroupement demanderait l'adaptation des outils informatique tels qu'il n'y aurait en fin de compte aucune économie.

Question de **Jean-Louis MAIGNAN** : Y aura-t-il une mutualisation des ressources financières des MSA ?

**Pascal CORMERY** : Gérard PELHATE abordera cette question dans son intervention (voir page suivante).



**Benoît THUILLIER**, vice-président de l'échelon local de Vouvray : de plus en plus de salariés d'Europe de l'Est via des sociétés intérimaires sont implantées à l'étranger. Qu'en pensez-vous ?

**Pascal CORMERY** : le siège social étant à l'étranger, les salariés ne sont pas soumis à la réglementation du travail français et donc au paiement des cotisations sur salaires. Ils ne sont donc pas déclarés à la MSA et ne bénéficient en France d'aucune protection sociale.

**Jean-Luc CERNEAU** : l'employeur reste malgré tout responsable des salariés, mais la MSA n'encaisse aucune cotisations.

# Intervention de Gérard PELHATE



*Gérard PELHATE,  
Président de la Caisse Centrale  
de la Mutualité Sociale Agricole  
&  
Président de la MSA  
Portes de Bretagne*

Concernant le plan stratégique 2011-2015, Gérard PELHATE précise : « *Quinze ambitions vont être soumises à l'assemblée générale de la CCMSA le 23 juin* ». Le président s'est attardé plus particulièrement sur trois d'entre elles : l'ambition de développement, l'ambition de services et l'ambition de performance. « *En terme de développement, nous voulons être offensifs, développer notre mission autour de ce qui fait notre force : le guichet unique. Le régime agricole perd en activité alors faisons en sorte de capter certaines populations pour que le maximum de ressortissants adhèrent à la MSA. Nous sommes prêt à aller sur le marché de la concurrence, par exemple pour gérer pour compte l'assurance maladie des assurés du RSI. Essayons de nous battre sur chacun de ces points-là !* » L'ambition de service « *c'est de s'adapter aux moyens de communication : le temps est précieux pour chacun. C'est sous cet angle que le renseignement doit être fourni !* » Il a également relevé la nécessité d'offrir une qualité identique de service dans toutes les MSA. L'ambition de performance passe quant à elles par des réorganisations, en se posant la question : que veut l'utilisateur, quels services à l'adhérent ? « *La performance s'entend à la fois collective et individuelle pour les MSA, ensemble et chacune à son niveau. La MSA se compose de 35 caisses, un challenge remporté en réussissant à préserver l'essentiel de nos valeurs et de notre gouvernance. J'entends rester sur ce nombre. A l'horizon de 5/10 ans, comment seront les évolutions ? Je n'en sais rien et les autres régimes ne sont pas plus avancés que nous.* »

C'est sur un ton résolument mobilisateur que Gérard PELHATE a conclu son propos : « *nous devons être en capacité de mobiliser les forces vives de l'institution que sont les délégués, notre réseau d'élus et les personnels des caisses. C'est la connaissance et l'analyse des besoins, cette fonction relais avec la MSA qui nous seront utiles pour projeter l'institution vers l'avenir. La mobilisation des salariés doit passer par une phase d'explication qui donne du sens aux évolutions à venir, leur donne une vision globale des étapes à franchir et des efforts à consentir. Je compte sur toutes ces forces vives pour nous aider dans ces moments difficiles, mais qui le sont davantage pour ceux que l'on représente : les assurés.* »

## Mobiliser les forces vives

**Invité de marque de l'assemblée générale, le président de la caisse centrale de MSA (CCMSA) Gérard PELHATE a passé en revue plusieurs thèmes d'actualité liés à la MSA. Focus sur la convention d'objectifs et de gestion et le nouveau plan stratégique.**

Signée le 10 février dernier, la convention d'objectifs et de gestion (COG) constitue la feuille de route de la MSA jusqu'en 2015. « *La MSA ce n'est pas une entreprise toute seule, elle assure une mission de service public dans le cadre d'une convention avec l'Etat. Cette dernière définit un certain nombre de moyens en retour de 154 engagements que l'on retrouve parmi les conventions signées entre l'Etat et les autres régimes.* ». En terme de moyens, l'Etat a pris des décisions qui s'appliquent à tous notamment en matière de diminution des dépenses et la MSA a bien l'intention d'y contribuer. « *Le challenge va être extrêmement difficile ! Il nous est demandé une réduction de 10 % hors inflation de nos charges de personnel sur les trois ans qui viennent. Il nous appartient donc de prendre les meilleures solutions possibles sans risque de dégradation de service à nos adhérents. Il convient au contraire d'accroître la qualité de celui-ci en utilisant les techniques d'information et de communication à notre disposition.* ». Gérard PELHATE rappelle au passage que les négociations à propos du remplacement des départs à la retraite furent acharnées : « *de 2200 départs non remplacés voulus par l'Etat, nous sommes parvenus à force d'arguments à obtenir près d'un remplacement pour deux départs.* »

# Retour en images

## La Tribune



*De gauche à droite : Jean-Jacques FRANCOIS 1<sup>er</sup> vice-président de la MSA Berry-Touraine, Pascal CORMERY, président de la MSA Berry-Touraine, Gérard PELHATE, président de la caisse centrale de la MSA, Jean-Luc CERNEAU, directeur général de la MSA Berry-Touraine.*

## Projet de résolutions financières



*Cyril BALME, agent comptable de la MSA Berry-Touraine*

## Motion constituée



*Jean-Jacques FRANCOIS 1<sup>er</sup> vice-président de la MSA Berry-Touraine, a lu la motion constituée à partir des propositions faites par les comités cantonaux*

## Les médaillés



*Sept délégués ont reçu la médaille de la mutualité, de la coopération et du crédit agricole. De gauche à droite : Michel LEPELTIER, Serge BENOIT, médaille de bronze (37), Jean-Marie CARRÉ, Nicole GONIN, médaille d'argent (36), Jean-Noël VACHER, médaille de vermeil (36) et José PELLETTIER, médaille d'argent (41). Etait aussi médaillée de bronze Marie-Claude COIGNEAU (41).*

# A noter

## Campagne de vaccination antigrippale

Lancée le 29 septembre 2011, elle se terminera le 31 janvier 2012. Rappelons que sa prise en charge par la MSA est de 100 %. Objectif de cette campagne : accroître le taux de couverture vaccinale et atteindre 75 % pour les populations à risque (personnes âgées de 65 ans et plus, patients souffrant de certaines affections de longue durée ou d'une maladie respiratoire chronique...). Là aussi, soufflez l'idée à ceux que vous aimez !



## L'agence de Loches a déménagé

Depuis le 10 octobre, l'agence de Loches accueille les assurés dans ses nouveaux bureaux. Elle a changé de locaux sans changer d'adresse : elle reste située au 7 ter route de Tours. Tél. : 02 54 44 87 87. Ouverture du mardi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 16h.

### La MSA en actions - N° 6

Conception maquette et réalisation : MSA Berry-Touraine, 19 avenue de Vendôme - 41023 Blois Cedex - Tél. 02 54 44 87 87 - www.msa-berry-touraine.fr - Directeur de la publication : Jean-Luc Cerneau - Impression : CimaFap - Crédit photos : MSA - Tirage : 3 550 exemplaires - 3ème et 4ème trimestre 2011

# P Proximité

## Relais de Services Publics, l'autre guichet unique



Votre point de contact avec toutes les administrations

**Créés en mars 2006, les Relais de Services Publics ont pour objectif de simplifier les démarches administratives de la population, notamment en milieu rural. Aider et orienter, tels sont les maîtres mot du Relais de Services Publics.**

Remplir un imprimé, contacter une administration, consulter un site internet : autant de démarches simples en apparence, à condition de bien identifier l'administration compétente... La solution ? Elle s'appelle le Relais de Services Publics (RSP). L'agent d'accueil est là pour informer les usagers, leur expliquer les démarches administratives adaptées à leur situation, les aider à constituer leurs dossiers vis-à-vis de plusieurs organismes : la MSA bien sûr, mais aussi la CAF, la CARSAT, la CPAM, Pôle Emploi. En plus du conseil, les usagers peuvent utiliser gratuitement téléphone, fax, imprimante, ordinateur et accès internet.

### La MSA partenaire

Pour remplir cette mission de conseil et d'orientation dans les meilleures conditions, la MSA a dispensé aux agents d'accueil des RSP une présentation générale des organismes de sécurité sociale mais aussi des spécificités du régime agricole, sans oublier nos prestations extra légales d'action sanitaire et sociale et nos services internet. Mais il ne faut pas s'y tromper, le RSP ne se substitue pas à la MSA et n'est pas une agence MSA « bis ».

La MSA Berry-Touraine a déjà signé six conventions avec des Relais Services Publics : RSP de la Marche Berrichonne à Aigurande, RSP Cœur de Brenne à Saint Michel en Brenne, RSP de Sainte Maure de Touraine, RSP du Bouchardais à Panzoult, RSP des Collines du Perche à Mondoubleau et enfin RSP Touraine du Sud au Grand Pressigny. La liste devrait s'enrichir de deux nouvelles conventions au cours des six prochains mois.

Labellisé et sélectionné par la préfecture, l'emplacement du Relais Services Publics (RSP) tient compte bien sûr de l'éloignement de la population locale vis-à-vis des administrations. En général, le RSP est installé dans les locaux d'une communauté de communes, à la mairie, à la sous-préfecture, dans le local d'un organisme partenaire ou d'une association.